

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FONCIERE ATLAND**

(Eurolist)

Par courrier du 3 avril 2007, la société par actions simplifiée Tikehau Capital Partners (5, rue Royale, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 mars 2007, par suite de l'exercice de bons de souscription d'actions (1), les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir 28 400 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 9,71% du capital et 9,70% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Cf. prospectus ayant reçu un visa n° 06-0385 de l'AMF en date du 27 octobre 2006.  
(2) Sur la base d'un capital composé de 292 591 actions représentant 292 722 droits de vote.